

Arrêté N° MA-ART-2026-164

OBJET : Autorisation d'occupation du domaine public, 11-13 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay (Entp .ARBATIMO)

Le Maire des Monts d'Aunay,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'article R.644-2 du Code Pénal ;
Considérant la demande en date du 01 juin 2026, par laquelle l'**entreprise ARBATIMO**, demande l'autorisation d'occuper le domaine public dans le cadre de travaux, 11-13 rue de Caen, Aunay-sur-Odon, commune déléguée des Monts d'Aunay, à partir du mardi 02 juin 2026 pour une durée d'un mois ;

ARRÊTE

Article 1 – L'entreprise ARBATIMO est autorisée à occuper le trottoir et les places de stationnement devant le 11-13 rue de Caen, à partir du mardi 02 juin.

Article 2 – La signalisation réglementaire est à la charge de l'**entreprise ARBATIMO**.

Article 3 – L'entreprise ARBATIMO doit s'assurer de la protection des usagers de la voie publique, de leurs biens et maintenir une utilisation sécurisée du trottoir pour les piétons.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 – L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- **L'entreprise ARBATIMO**,
- Monsieur le responsable des services techniques,
- Le service de valorisation, collecte et recyclables de Pré-Bocage Intercom,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- Monsieur le chef du centre de secours des Monts d'Aunay,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 01 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Isabelle FOUQUES-CARIOU

